



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Angers, le 30 juin 2022

Le Préfet de Maine-et-Loire,
La Directrice territoriale de l'Agence Régionale de
Santé

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Copie à

Mesdames et Messieurs les Parlementaires

Madame la Présidente de Région

Madame la Présidente du Conseil départemental

Monsieur le Président de l'associations des maires
et adjoints de Maine-et-Loire

Monsieur le Président de l'association des maires
ruraux de Maine-et-Loire

Monsieur le Sous-Préfet de Cholet

Madame la Sous-Préfète de Saumur

Madame la Sous-Préfète de Segré

Objet : Recommandations en matière de lutte contre la reprise épidémique du virus de la Covid-19 en France

Nous appelons votre attention sur la hausse constatée du taux d'incidence et du taux de positivité du virus de la Covid-19 depuis le mois de juin. Le département du Maine-et-Loire enregistre, en effet, un début de reprise épidémique avec un taux d'incidence qui est passé de 214 cas pour 100 000 habitants au 30 mai à 616 cas pour 100 000 habitants au 29 juin.

Les hospitalisations conventionnelles, pour cause de contaminations à la Covid-19, repartent lentement à la hausse. Le seuil de 130 patients Covid-19 hospitalisés a été franchi il y a quelques jours. Des entrées en service de réanimation sont également ponctuellement constatées.

Par conséquent, à l'approche de la période estivale qui occasionnera un brassage de populations, nous tenons à vous rappeler l'importance du respect des gestes barrières et vous communiquer plusieurs recommandations formulées par le gouvernement :

Préfecture de Maine-et-Loire
Tél : 02 41 81 81 81
Place Michel Debré – 49100 ANGERS



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



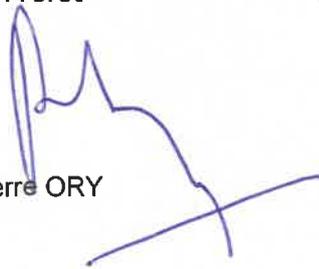
- Privilégier au maximum les activités extérieures ;
- Recommander fortement le port du masque dans les lieux clos et lors des évènements forçant la promiscuité entre les personnes ;
- Porter une grande attention à l'organisation sanitaire des grands évènements qui pourront avoir lieu sur le territoire de votre commune ;
- Rappeler l'importance des gestes barrières dans la lutte contre la transmission du virus de la Covid-19 : inciter à un lavage ou à une désinfection régulière des mains, assurer le renouvellement de l'air dans les espaces clos, etc... ;
- Inciter les personnes à se faire tester et à respecter le temps d'isolement prescrit en cas de dépistage positif au virus de la Covid-19.

Par ailleurs, outre le respect des gestes barrières, il convient de rappeler que la vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger contre les formes graves occasionnées par le virus de la Covid-19. A cet égard, le gouvernement entend concentrer l'effort de vaccination auprès des personnes vulnérables notamment âgées de plus de 60 ans.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces informations auprès de votre population et précisons que nos services respectifs se tiennent à votre disposition pour toutes questions ou difficultés que vous seriez susceptibles de rencontrer dans l'application de ces recommandations (pref-covid19@maine-et-loire.gouv.fr ; ars-dt49-contact@ars.sante.fr).

Le Préfet

Pierre ORY



La directrice territoriale
de l'agence régionale de santé

Isabelle MONNIER

